

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 72

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 8

Rédiger ainsi l'alinéa 7 de cet article :

« a) À la fin de la dernière phrase, les mots : « de la commission de génie génétique » sont remplacés par les mots : « du Haut conseil des biotechnologies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.